

Début de la séance : 20h30

Etaient présents : 12

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BRUTSAERT Gwènaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MEMAIN Martine, POUPARD Benoît, RINJONNEAU Éric

Était absent : VIOLLEAU Christophe

Secrétaire de séance : Emmanuel BLANCHARD

Date de la convocation : 27 août 2024

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2024
- Cabinet infirmier : prix du loyer à définir et signature d'un bail locatif
- Lotissement « Les Shetlands » : validation du devis de la RESE
- Signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour le dispositif des risques psychosociaux et signalements
- Décision modificative au budget
- Point info
- Commerce multiservices
- Partenariat avec Mutualia pour complémentaire santé
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2024

Adopté à l'unanimité

2. Cabinet infirmier : prix du loyer à définir et signature d'un bail locatif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du Cabinet Infirmier sont terminés et qu'il convient de fixer le prix du loyer et signer le bail avec les locataires.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant mensuel du loyer du cabinet infirmier « n° 16 Rue de l'Église » à 167 € hors taxes les 12 premiers mois, payable mensuellement et d'avance.
Le loyer mensuel sera de 310 € hors taxes à compter du 13^e mois et jusqu'à la fin du bail (hors indexation), toujours payable mensuellement et d'avance.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail et toutes les pièces nécessaires à la bonne gestion de cette location.

3. Lotissement « Les Shetlands » : validation du devis de la RESE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de la RESE d'un montant de 11 008.30 € HT pour le raccordement en eau du lotissement communal « Les Shetlands ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de retenir le devis et les prestations proposées par la RESE
- d'autoriser le Maire à signer le devis de 11 008.30 € HT et tous les documents relatifs à cette décision et à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4. Signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour le dispositif des risques psychosociaux et signalements

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue notamment modifier la loi du 13 juillet 1983 susvisée en instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Toutes les collectivités et les établissements publics ont l'obligation de mettre en place ce dispositif, depuis le 1^{er} mai 2020.

Afin de permettre aux collectivités et établissements publics affiliés de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention jointe en annexe de la présente délibération.

Ce dispositif comprend :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Il concerne l'ensemble des personnels en activité de la collectivité : fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé, élèves en stage, apprentis.

Le CDG17 s'engage à assurer cette mission en toute impartialité, neutralité, indépendance, et dans le respect de la réglementation issue du règlement général sur la protection des données (RGPD).

De son côté, la collectivité doit s'engager à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

L'adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG17 fait l'objet d'un versement annuel de 35 euros pour les collectivités et établissements employant moins de 50 agents à la date d'adhésion

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de conventionner avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

5 - Décision modificative au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2024 :

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
60622 – carburant	1 500 €		
60624 – produits de traitement	2 000 €		
60633 – fournitures de voirie	1 000 €		
611 – contrat de prestations services	4 133 €		
6281 – concours divers	- 4 133 €		
615221 – bâtiments publics	17 000 €		
615228 – autres bâtiments	2 000 €		
65568 – autres contributions	15 000 €		
615231 - voirie	- 39 500 €		
023 – Vir à section investissement	1 000 €		
Total dépenses	0 €	Total recettes	0 €

Section INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2188 (76) – acquisition matériel	1 000 €	021 – Vir de section fonctionnement	1 000 €
Total dépenses	1 000 €	Total recettes	1 000 €

Questions diverses

Point Info

Présentation du point info n°14

Commerce multiservices

Une proposition de reprise est à l'étude

Partenariat avec Mutualia pour la complémentaire santé

La convention de partenariat avec Mutualia a été signée.

Thierry GRELIER, conseiller Mutualia, assurera une permanence en mairie le jeudi après-midi de 14 h à 17 h pendant les mois de septembre (à partir du 19) et octobre afin de recevoir et conseiller les administrés.

Manifestations diverses

09 septembre : Concours de dictée – Séniors Actifs

14 septembre : repas Moules/entrecôtes – Comité des Fêtes

Prochaines réunions :

Conseil Municipal : mardi 08 octobre 2024

Séance levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance,
Emmanuel BLANCHARD

Le Maire,
Sylvain MARCHAL